Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 27 (1980)

Heft: 10

Rubrik: Pêle-mêle romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pêle-mêle romand

La 26e Assemblée des délégués

de l'Union suisse pour la protection civile a eu lieu le 6 septembre 1980 à Lucerne. Un temps magnifique, une ville parée de ses plus beaux atours avec son lac baigné de lumière et son jet d'eau, une réception parfaite et une ambiance chaleureuse, tout a contribué au succès de cette journée.

Innovation pour les invités et la centaine de délégués: la matinée était réservée à deux programmes au choix, la démonstration de diverses armes de notre armée, notamment de l'aviation avec présentation de la patrouille suisse, ou la visite du célèbre musée Erni. L'assemblée avait lieu l'aprèsmidi, après la réception et l'apéritif offert par le Conseil d'Etat du canton de Lucerne et le dîner au Kunst- et Kon-

gresshaus.

La démonstration d'armes, très réussie, a enthousiasmé les nombreux spectateurs accourus de partout. L'aviation a été particulièrement admirée et applaudie pour sa précision et sa virtuosité. Quelques «péripéties» agrémentèrent le retour d'une dizaine de Romands que le car de l'aller n'avait pas attendus pour le retour, étant parti avant la fin de la manifestation... et avec ma serviette contenant un magnifique livre offert par la municipalité d'Helsinki à notre président central! Mais tout s'arrangea heureusement, grâce à l'amabilité d'un chef pompier lucernois responsable des transports à Eigental, et à la charmante Mme Dali, de l'organisation lucernoise.

Après les salutations des autorités communales et cantonales lucernoises, l'assemblée, parfaitement dirigée avec sa souriante compétence habituelle par le professeur Wehrle, président central, se déroula conformément aux tractanda. Trois questions concernant les comptes et la revue PC furent posées par des dames.

Pour remplacer M. K. Heiz, démissionnaire, l'assemblée nomma à la Commission du contrôle de la gestion M. Albert Masson, vice-président de l'Association pour la protection civile du canton de Schaffhouse.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu en 1981 à Sion et le président de l'Association valaisanne pour la protection civile, M. Charly Delez, nous a déjà promis la chaleureuse et traditionnelle hospitalité de son beau canton.

J'eus aussi le plaisir d'adresser au président central, au nom des Romands et de l'USPC, des félicitations pour ses 50 ans fêtés le 27 juillet dernier et des remerciements pour sa fructueuse activité et son inlassable dévouement en faveur de notre Union.

Je remercie vivement les organisateurs de cette 26e Assemblée des délégués, leurs collaborateurs, et tout spécialement le président lucernois, M. S. Lehner, et Mme A. Dali, qui nous remirent quelques agréables souvenirs de notre court séjour dans cette belle et sympathique ville de Lucerne.

Conférence de la protection civile des quatre pays neutres, Helsinki

Du 2 au 5 septembre 1980 se tint à Helsinki la conférence annuelle des Unions de protection civile des quatre pays neutres européens, la Finlande, l'Autriche, la Suède et la Suisse. L'an dernier, c'est l'USPC qui avait eu l'honneur d'accueillir les trois délégations étrangères lors de son assemblée du jubilé à Langnau. En compagnie de notre secrétaire central H. Alboth, un des fondateurs de cette réunion, j'eus le plaisir d'y participer pour la première fois.

Je me dois de dire immédiatement que ma première impression est des plus positives. Les quatre délégations, diversement étoffées, comprenaient toutes au moins leur secrétaire général respectif. Le programme de travail, essentiellement sous forme de thèmes de réflexions, de discussions, d'échanges d'informations et d'expériences, de visites diverses touchant toutes à la protection civile, a été conséquent et très constructif, dans une sympathique ambiance de bonne camaraderie. La conférence et ses invités ont été magnifiquement reçus par l'ambassadeur de Suisse en Finlande, M. Muller, et ses collaborateurs. L'Ambassade d'Autriche nous a également réservé une charmante réception. La Municipalité d'Helsinki nous a gentiment invités à déjeuner à la Maison de Ville que nous avions préalablement visitée et nous a offert son très beau livresouvenir.

Ces contacts sont extrêmement intéressants et utiles. De bonnes relations personnelles entre les délégués des quatre pays ont été établies ou renforcées. Elles sont fructueuses pour la protection civile et le pays en général. Des conclusions écrites sur les principaux thèmes de discussions, motivation de la protection civile sous son aspect humanitaire et son aspect facteur de défense nationale générale, sa popularisation, le rôle des Unions PC respectives, l'échange d'informations et d'expériences, le développement d'expositions nationales et internationales consacrées à la protection civile, expositions fixes ou mobiles, etc., seront adressées aux secrétaire des quatre pays. Ces travaux ont été préparés par le secrétaire général de l'Union PC finlandaise organisateur et animateur de la conférence, le colonel G. Oehman, et par le conseiller juridique de la délégation autrichienne, le Dr Dworak.

La prochaine conférence aura lieu en mai 1981, à Vienne, et nos amis autrichiens nous ont déjà promis un intéressant séjour et une chaleureuse réception.

Je me permettrai, dans un prochain numéro de notre revue, de compléter ce bref compte rendu de cette intéressante et utile conférence.

Le Locle

Un départ unanimement regretté à l'Office communal de la protection civile.

Le 30 juin 1980, après huit ans passés au Conseil communal, M. René Bei-





ner quittait ses fonctions publiques. Responsable des dicastères de l'Instruction publique, des Services sociaux et de la Protection civile, M. Beiner avait su marquer de sa personnalité son passage à l'exécutif de la ville du Locle.

Nous soulignerons plus particulièrement son travail à la Direction de l'Office communal de la protection civile. Venu de l'industrie horlogère et nommé conseiller communal à la suite de l'entrée dans l'arène politique locloise du parti radical, M. Beiner devenait chef de l'Office communal. Durant son mandat, il a suivi de près les problèmes posés par la mise en place de la PG PC conception 1971, jusqu'à fin 1976 avec son chef local Paul Zurcher (ancien chef de police); ensemble, ils ont réalisé le travail demandé par la première partie de cette nouvelle conception. Dès janvier 1977, le soussigné a eu le privilège de travailler sous ses ordres jusqu'à la fin de son mandat.

Pendant cette période de trois ans et demi, la poursuite des travaux de la PG PC s'est effectuée, le plan catastrophe établi d'une manière définitive; grâce à la compréhension de M. Beiner, les hommes qui suivent des cours à l'extérieur du Locle reçoivent une petite solde de la commune, cela dans le but de former des cadres motivés pour une structure solide de l'OLP.

La construction d'un home médicalisé au Locle nous a permis de faire des propositions au Conseil communal pour la construction d'un ouvrage de PC important, soit un poste sanitaire de 32 lits et de deux abris publics de 50

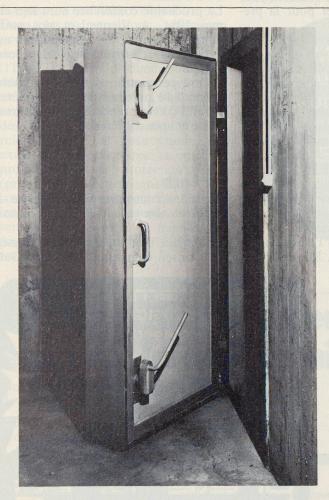
places. Dans ce cas également, le chef du dicastère a contribué et a plaidé auprès des autorités, tant exécutive que législative, pour obtenir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet. Tout au cours de ces tractations et de ces discussions, le chef local a pu apprécier tout l'intérêt que M. Beiner avait mis pour une réussite complète de cet ouvrage.

Dans sa séance du 3 juin 1980, l'EM de la protection civile prenait officiellement congé de son directeur; par la voix de son chef local, il a tenu à le remercier pour son entregent, son humanité et pour le respect qu'il a toujours marqué à l'égard des déshérités lors des incorporations. Ce départ est unanimement regretté et chacun a formé des vœux pour l'amélioration de sa santé et que dans ses nouvelles fonctions, M. Beiner trouve toute la satisfaction qu'il mérite.

Dans quelques années, nous recevrons notre ancien directeur en salopettes lors d'un cours d'introduction au Locle; il pourra apprécier de main de maître et de visu ce qu'il voyait en étant à la tête de l'Office communal.

Le chef local, Th. Scheurer





VIMOBA-Zivilschutz-Normbau und Zivilschutz-Belüftungen

Wir bieten Erzeugnisse aus unserer laufenden Produktion an:

Betonpanzerwände für Mehrzweckbauten Betonpanzertüren Drucktüren Fluchtwegdeckel Steigeisen Leitern Lüftungsanlagen

Als neuen Service bieten wir an: Schutzraumunterhalt im Jahresabonnement. Fragen Sie uns, wir beraten Sie gerne.

Vincenzo Moracchi

Metallbau und Zivilschutz-Normbauten Oetlingerstrasse 157, 4056 Basel Telefon 061 32 57 27 oder 061 32 57 30